

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 30 juin 2025

N° CP-2025-5-2-11

N° **applicatif** 12321

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction tourisme et attractivité

SUBVENTIONS TOURISTIQUES 2025

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 104 120 €, à sept associations qui œuvrent au développement touristique de l'Alsace, par la qualification de l'offre, par l'organisation de fêtes traditionnelles alsaciennes, ainsi qu'au service d'un tourisme social et solidaire.

Le détail des missions des structures financées est indiqué dans l'annexe 1 jointe au présent rapport.

1. Clévacances Alsace

Pour 2025, l'association sollicite un soutien pour son fonctionnement de 30 000 € (montant identique depuis 2021). Les années antérieures, la subvention était répartie entre les deux Départements (15 000 € chacun).

Le budget prévisionnel 2025 de Clévacances Alsace, joint en annexe 2 au présent rapport, s'élève à 148 450 € (164 600 € en 2024). Les recettes propres proviennent essentiellement des cotisations des adhérents. Les principales charges sont les frais de personnels et les charges courantes.

En 2024, il est à noter qu'un déficit à hauteur de 3 218 € a été enregistré. Il est moindre que celui de 2023 à hauteur de 50 548 €. Clévacances s'est séparé d'un employé en 2024, l'activité n'étant pas assez forte.

Il est proposé de soutenir cette association, à hauteur de 28 500 €. Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

2. Gîtes de France du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Les budgets prévisionnels 2025, joints en annexes 4 et 5 au présent rapport, sont les suivants :

- pour l'association bas-rhinoise : 314 570 € (300 530 € en 2024) (annexe 4) ;
- pour l'association haut-rhinoise : 219 770 € (298 898 € en 2024) (annexe 5) (1/2 salarié en moins).

Les recettes propres proviennent essentiellement des cotisations des adhérents. Les principales charges sont les frais de personnels et les charges courantes.

Pour 2025, les associations sollicitent chacune un soutien à leur fonctionnement de 15 000 €.

Les années antérieures, le montant des demandes de subvention était similaire et les associations étaient soutenues respectivement par le Département du Bas-Rhin et par le Département du Haut-Rhin.

Il est proposé de soutenir ces associations à hauteur de 14 250 € chacune. Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

3. La Ronde des Fêtes

Pour 2025, l'association demande un soutien de 8 000 €, sur un budget prévisionnel de 160 200 € (120 300 € en 2024), joint en annexe 6 au présent rapport. Aucune autre collectivité n'est sollicitée, mises à part ses Communes membres.

Les recettes propres proviennent essentiellement des cotisations des adhérents. Les principales charges sont les frais de personnels et les charges courantes.

En 2024, 2023 et 2022, l'association a obtenu un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 6 000 € (sur une demande de 8 000 €).

Pour l'année 2025 il est proposé de soutenir cette association à hauteur de 5 700 €. Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

4. L'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) Grand Est

L'UNAT Grand Est sollicite une aide financière de 36 600 €, comme les années passées, pour un budget prévisionnel de 843 106 € (803 314 € en 2024) joint en annexe 7 au présent rapport.

Autres cofinanceurs :

- ▶ L'Etat intervient à travers le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) (formation des bénévoles et projets innovants, à hauteur de 16 934 €, pour les colos apprenantes). Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) est un autre dispositif de l'Etat permettant de contribuer à la rémunération d'animateurs (15 000 €) ;
- ▶ La Région Grand Est est sollicitée à hauteur de 159 800 € et elle aide à hauteur de 100 000 € sur le projet « ma classe ouverte » ;
- ▶ La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse (DRAJE) intervient sur le projet colos apprenantes à hauteur de 300 000 € ;
- ▶ L'UNAT demande des crédits Massif des Vosges à hauteur de 36 000 € pour des actions auprès des seniors et des classes de découverte ;
- ▶ Des organismes sociaux, caisses de retraites et mutuelles de santé interviennent sur des dispositifs seniors (27 000 €) ;
- ▶ La Meurthe-et-Moselle interviendrait à hauteur de 8 000 €, le Département des Vosges à hauteur de 8 000 €, la Moselle à hauteur de 3 000 €, la Haute-Marne à hauteur de 1 000 €. L'UNAT reçoit également des Fonds européens Interreg Ardennes à hauteur de 12 972 €, car elle accompagne les professionnels des Ardennes sur l'accessibilité, ainsi que des fonds de 8 000 € pour accompagner les acteurs de la Marne et la Haute-Marne.

Des recettes liées aux cotisations des membres sont également attendues à hauteur de 20 000 € (cotisation variant de 113 € à 485 €/an en fonction des équipements).

Les principales charges sont les frais de personnels et l'achat d'études et de prestations de services (organisation de formations, de colloques, diffusion d'outils, etc.).

La subvention de la Collectivité européenne d'Alsace a pour objet de soutenir les missions portées par l'animateur territorial « Alsace », ainsi que l'ensemble des missions de développement commercial et d'ingénierie touristique de l'association au service d'un tourisme social et solidaire en Alsace.

Il est proposé de soutenir cette association à hauteur de 34 770 €. Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

5. La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige

Le montant de la subvention annuelle sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 2 000 € pour l'année 2025, les années passées il était de 1 000 €.

Le budget prévisionnel de la Fédération s'établit à 703 000 € pour l'exercice 2025 (605 777 € en 2024), joint en annexe 10 au présent rapport. Les recettes propres, provenant essentiellement des cotisations des communes, constituent près de 94 % du budget.

Il est proposé de soutenir cette association à hauteur de 950 €. Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

6. L'association Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite

L'association Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite sollicite un soutien à son fonctionnement pour l'année 2025 de 6 000 €, au titre du soutien aux organismes et associations à vocation touristique.

Son budget prévisionnel se monte à 22 680 € ; il est joint en annexe 11 au présent rapport (20 780 € en 2024). Les autres charges sont essentiellement constituées de coûts relatifs aux actions menées en termes de communication et de promotion.

Les autres recettes proviennent des cotisations des membres ainsi que de la prise en charge de la location du stand sur l'évènement Journées d'Octobre par les restaurateurs présents (l'association prend le stand à son nom mais les restaurateurs lui reversent la location).

Il est proposé de soutenir cette association à hauteur de 5 700 €. Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 28 500 € à Clévacances Alsace, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2025 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2024 ;
- d'approuver la convention de partenariat 2025 correspondante, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Clévacances Alsace et de m'autoriser à la signer ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 14 250 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2025 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2024 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 14 250 € à l'Association des Gîtes de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2025 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2024 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 700 € à La Ronde des Fêtes pour son fonctionnement au titre de 2025 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2024 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 34 770 € à l'Union Nationale des Associations de Tourisme Grand Est, pour les missions Alsace, au titre de l'exercice 2025 ; elle sera versée en une seule fois sur production d'un décompte financier de l'opération ;
- d'approuver la convention de partenariat 2025, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Union Nationale des Associations de Tourisme Grand Est et de m'autoriser à la signer ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 950 € à la Fédération des Stations vertes de Vacances et des Villages de Neige pour son fonctionnement au titre de 2025 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2024 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 700 € à l'association Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2025 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2024 ;
- de prélever les crédits correspondants sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant total
P059	O006	P059E01	T100	(1212) 65-65748-633	104 120 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.